

#concours

remportez deux invitations pour assister à un match à Roland-Garros

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat et se déroule du 25 mars au 11 mai à minuit. Ce concours est organisé par Renault Belgique Luxembourg s.a., société de droit belge ayant son siège social en Belgique, sis Chaussée de Mons 281 à 1070 Bruxelles, numéro d'entreprise 0403 463 679 RPM Bruxelles.

Ce concours est réservé exclusivement aux particuliers âgés de plus de 18 ans. Ces participants seront automatiquement et gratuitement inscrits au programme Renault 5 wt5™ de Renault Belgique. Chaque participant peut concourir en répondant aux trois questions du formulaire de participation. Une seule participation par identifiant est autorisée. Ce concours vous est exclusivement réservé. Il est strictement interdit de partager vos participations ou vos identifiants de connexion avec un tiers.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le concours à tout moment, ainsi que de modifier le règlement du concours si les circonstances le justifient ou pour des raisons techniques ou d'organisation, sans que les organisateurs puissent en quelque manière être tenus pour responsables. Sont exclus, les gagnants des activations des 12 derniers mois.

Les fautes d'impression ou d'orthographe, coquilles ou autres erreurs ne peuvent être invoquées pour engager d'une quelconque manière la responsabilité de Renault Belgique Luxembourg s.a.. Renault Belgique Luxembourg s.a. ne peut davantage être tenu pour responsable pour des problèmes techniques liés à l'internet, en raison desquels la participation serait rendue impossible.

Les deux gagnants seront connus le 19 mai 2025. Les gagnants remporteront deux invitations pour assister à un match de la demi-finale femmes du Tournoi de Tennis à Roland-Garros, le jeudi 5 juin. Une nuit à Paris, le transport et le transfert sont inclus dans la dotation (seul le moyen de transport pour se rendre du domicile à la gare de départ et d'arrivée sont à la charge des participants). Valeur unitaire du lot : 1.200 € t vac. La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Tous les frais annexes sont entièrement à la charge du gagnant. Les participants répondent à 3 questions, dont la troisième (question subsidiaire) permettra de déterminer les gagnants.

Les participants qui auront répondu correctement aux deux premières et qui auront la réponse la plus proche au résultat de la question subsidiaire seront déclarés gagnants.

Les gagnants et les accompagnateurs consentent à être filmés lors de l'événement.

Pour tout ce qui n'est pas réglé expressément par ce qui précède, les conditions générales de Renault Belgique Luxembourg sont applicables. Vous les trouverez sur www.renault.be. En cas de contradiction entre ces conditions générales et le règlement du concours, c'est le règlement du concours qui prévaut.

Ce règlement de concours date du 18 mars 2025.